

FISSURES EN COPROPRIÉTÉ : APPARITION ET COMBATTRE LES FISSURES

ven 28/12/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

La constitution du terrain sur lequel est bâti un immeuble dispose d'une importance primordiale dans la prévention d'apparition des fissures sur les murs et plafonds du bâtiment. Certaines zones géographiques sont plus sensibles que d'autres et, selon le type de sol, la copropriété sera plus ou moins enclin à l'apparition des fissures.

La constitution du terrain sur lequel est bâti un immeuble dispose d'une importance primordiale dans la prévention d'apparition des fissures sur les murs et plafonds du bâtiment. Certaines zones géographiques sont plus sensibles que d'autres et, selon le type de sol, la copropriété sera plus ou moins enclin à l'apparition des fissures.

L'étude de sol, en amont de la construction

C'est pour cette raison qu'avant toute construction, une **étude de sol** doit toujours être effectuée. Celle-ci permet d'estimer la pérennité du bâtiment. Hormis la constitution du terrain, les zones sismiques, ou à moins grande échelle : les zones soumises à des mouvements de terrain, sont également des lieux à risques. D'ailleurs, pour obtenir un [permis de construire](#) dans une telle zone, il est indispensable d'avoir fait réaliser une étude de sol approfondie.

Toutefois, si l'étude de sol permet de construire l'immeuble, des fissures peuvent toutefois apparaître sur les murs, les plafonds et la façade extérieure de la copropriété.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

